

RÈGLEMENT : CONTEST AMICAL ESCALADE BLOC URBAIN BUIS-LES-BARONNIES 2026



1 - Affiliation et assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile.

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement : **Il doit être titulaire d'une licence FFME, FSGT ou CAF en cours de validité, ou doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition.** Celui-ci doit **dater de moins d'un an** à la date de l'épreuve. Il doit être envoyé par email à l'association : asso.ohpetard@gmail.com ou à déposer sur la plateforme d'inscription avant le 25 septembre 2026.

Par l'acceptation de ce règlement, le participant décharge l'association Oh Pétard de toute responsabilité en cas de dommage reçu ou commis, matériel ou physique ayant lieu pendant la journée de la manifestation, soit, le samedi 27 septembre 2026 de 7h00 à 19h00.

2 - Inscription

L'âge minimum des participants est de **12 ans révolu au 26 septembre 2025**, une autorisation parentale ainsi qu'une décharge de responsabilité sera demandée pour les mineurs. Les participants mineurs seront sous la responsabilité d'un adulte accompagnant. Aucun encadrement n'est prévu par l'association Oh Pétard pour les participants mineurs. L'inscription s'effectue sur la plateforme Helloasso : (lien :

www.helloasso.com)

Tél et email de l'organisation : (+33) 6 85 12 54 05

Inscription sur place possible si places restantes.

Nombre d'inscriptions limité à 100 participants. L'inscription vaut acceptation du règlement dans son intégralité.

Dossier d'inscription.

Ce dossier comprend :

- L'inscription et le paiement en ligne
- Un certificat médical de moins d'un an à la date de l'événement pour les non-licenciés ou une copie de la licence FFME, FSGT ou CAF à jour. L'un comme l'autre sont à envoyer par courrier à : Association Oh Pétard

374 Route de Buis les Baronnie, 26170 La Roche sur le Buis.

Ou par mail à asso.ohpetard@gmail.com,

Ou à télécharger sur la plateforme Helloasso lors de l'inscription, **avant le 25 septembre 2026 8h00.**

Les concurrents n'ayant pas fourni leur certificat médical ou copie de licence à cette date verront leur inscription annulée sans possibilité de remboursement, même s'ils ont souscrit à l'assurance annulation.

- Une autorisation parentale ainsi qu'une décharge de responsabilité pour les participants âgés de 12 ans à 18 ans le 26 septembre 2026.

Une inscription sera possible sur place, dans la limite des places disponibles.

Tarifs, assurance annulation :

- Le montant de l'inscription est de 15.00 euros. Ce prix comprend également le repas pour les inscrits. Un tarif de 27.00 euros est proposé comprenant en plus un accès à la soirée concert le soir du 26 septembre 2026.

- **GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Un remboursement intégral pourra être mis en place sous demande par mail à l'adresse : asso.ohpetard@gmail.com dans les 72h avec le début du challenge, soit le 23 septembre 2026 à 8h00. En cas d'annulation générale ou de report de l'événement, c'est le règlement de l'épreuve ou les conditions particulières décidées par l'équipe organisatrice qui s'applique.

- Aucun échange de bracelet avec une tierce personne n'est accepté. Toute personne étant prise en flagrant délit d'échange de bracelet verra immédiatement annulée sa participation sans aucun remboursement possible.

3 - Participation

La participation de chaque concurrent inscrit est soumise au respect des conditions suivantes

Matériel obligatoire :

- Chaussons escalade
- Crashpad (au minimum 1 pour 2)

Aucun manquement ne sera toléré au départ, une vérification sera effectuée par des bénévoles.

L'association Oh Pétard mettra à disposition du matériel durant l'événement (chaussons et crashpads, dans la mesure des disponibilités).

4 - Déroulement de la journée

Les participants pourront arriver à partir de 10h et évolueront de manière libre tout le long de la journée, en autonomie. Un topo sera mis à leur disposition pour repérer les différents secteurs et blocs dans le village. Ce topo leur permettra également de valider les blocs faits au fur et à mesure. Les participants ont toute la journée (de 10h00 à 17h00) pour évoluer au rythme qu'ils souhaitent.

Seuls les blocs et secteurs mentionnés dans le topo fourni par l'organisation seront accessibles aux participants. Une signalétique sera mise en place sur les blocs concernés pour faciliter le repérage des secteurs et des blocs ainsi que pour participer au bon déroulé du contest. L'association Oh Pétard détient une autorisation de la mairie permettant à tous les participants du contest de grimper à ces endroits précis. Toutes les maisons et autres façades non identifiées par les organisateur appartiennent à des privés sont strictement interdites.

Pour les participants qui souhaitent remporter des lots mis en jeu, un concours photo leur permettra de mettre en valeur leur discipline. Avant 17h30, les participants devront remettre une photo de leur choix à notre juge, situé à l'accueil de l'événement, rue place Jean Jaurès. Un classement des trois meilleures photos sera fait pour déterminer un podium qui aura lieu à 18h.

La fin du contest amical est prévue pour 17h le samedi 26 septembre 2026. Passé cette date, l'association Oh Pétard se dégage de toute responsabilité.

L'assistance médicale de la journée sera assurée par une équipe de secours professionnelle missionnée spécialement pour l'événement. Il sera demandé aux participants un très grand respect envers les différentes équipes de secours ainsi qu'une écoute de leurs conseils.

Le présent concours se déroule dans un esprit amical et convivial. À ce titre, il est expressément demandé à l'ensemble des participants d'adopter une attitude bienveillante et respectueuse envers les autres concurrents, et ce, pendant toute la durée de l'événement. Tout comportement contraire à cette disposition pourra entraîner des mesures appropriées prises par l'organisation.

À noter, à l'issue de de la manifestation, les blocs proposés par l'organisation ne seront plus accessibles en accès libre le reste de l'année.

5 - Retrait des bracelets

Les bracelets sont à retirer au village (place Jean Jaurès, 26170 Buis-les-Baronnies) le samedi matin à partir de 10h.

Un bracelet par participant sera remis lors de leur arrivée. Les bracelets sont individuels et ne doivent pas être enlevés à partir du retrait de celles-ci jusqu'à la fin de la journée. Une équipe de bénévoles vérifiera tout au long de la journée que les personnes en train de grimper portent bien ce bracelet.

6 - Le repas

Les participants inscrits bénéficient automatiquement d'un repas sous présentation de leur bracelet. Ils pourront se rendre à la Cantine du festival située place Jean Jaurès, sur les horaires d'ouverture. Les participants devront informer les bénévoles de la cantine si intolérance et/ou allergies alimentaires.

7 - Accès concert "La Palun"

Pour les participants ayant pris l'option Concert lors de leur inscription pourront accéder à la salle des fêtes de La Palun sous présentation de leur bracelet.

8 - Briefing

Dès leur arrivée, un briefing sera tenu afin de rappeler aux participants :

- Les consignes de sécurité,
- Toute autre information que l'organisateur jugera utile de communiquer.

Ce briefing n'excédera pas 10 minutes. Toute information nouvelle ou jugée importante par l'organisation, nécessitant l'attention des participants, fera l'objet d'une communication spécifique. Les concurrents s'engagent à en prendre connaissance avec la plus grande attention.

9 - Réclamations

Toute réclamation doit être envoyée par écrit, lettre postale ou e-mail et adressée à :
Association Oh Pétard, 374 Route de Buis les Baronnie, 26170 La Roche sur le Buis /
asso.ohpetard@gmail.com

10 - Modifications, annulation

En cas de conditions météo présentant un danger pour la sécurité des participants et des bénévoles (fortes chutes de pluie, risque de tempêtes, incendies ...) ou de catastrophes naturelles, l'organisation se réserve le droit de modifier sans préavis le parcours (parcours de repli) ou annuler l'événement. Quelle que soit la décision, aucun remboursement n'est possible.

Dans le cas d'une annulation complète ne dépendant pas de notre volonté (décision préfectorale ou autre) aucun remboursement n'est prévu.

11 - Classements et récompenses

Dans le cadre du concours photo, une récompense pour les 3 photos mettant le mieux en avant la discipline et le patrimoine de Buis-les-Baronnies sera prévue par l'organisation. Un bénévole juge de l'association organisatrice sera chargé de faire cette sélection.

Il n'y aura aucun cumul de récompense.

12 - Droits à l'image et respect du règlement

Par son inscription, le participant s'engage à respecter le règlement dans son intégralité et déclare renoncer à ses droits à l'image. Il ne pourra réclamer aucune contrepartie financière des images prises de lui avant, pendant et après les courses et de leurs utilisations par l'organisation et ses partenaires.

13 - Accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant. Ils peuvent également demander la non-publication des données nominatives des résultats dans la presse et sur internet.

